

# PASS'MOBIL Agglo



## L'aide à l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion

Afin de faciliter l'usage du vélo et d'accélérer le développement des déplacements doux, la Communauté d'agglomération de Béthune- Bruay renouvelle le **PASS'MOBIL Agglo** !

Cette année encore, l'aide financière sera octroyée, en trois vagues de distribution à partir du 15 avril, aux habitants du territoire qui en feront la demande\* pour l'achat de **vélo mécanique, vélo à assistance électrique, vélo cargo, vélo adapté pour les personnes à mobilité réduite (PMR), accessoires de sécurité pour cycliste. Nouveauté cette année, la catégorie vélo pliant !** Cette subvention sous forme de **bon d'achat de 30€ à 500€** sera valable chez les commerçants et associations partenaires de l'opération.

**AIDE** date de validité limitée  
**EXCEPTIONNELLE**

### QUELS MONTANTS ?

	 VÉLO CLASSIQUE	 VÉLO ÉLECTRIQUE	 VÉLO CARGO	 VÉLO PLIANT	 VÉLO PMR	 OPTION MATÉRIEL DE SÉCURITÉ
NEUF	70 €	300 €	500 €	200 €	500 €	30 €
OCCASION						-

### SOUS QUELLES CONDITIONS ?

Pour bénéficier du **PASS'MOBIL Agglo** il faut :

- habiter le territoire de la Communauté d'agglomération\*
- effectuer son achat en respectant le délai indiqué sur le chèque
- effectuer son achat dans une enseigne partenaire\*\*

\* présentation d'un justificatif de domicile (de moins de 3 mois) et d'une pièce d'identité au moment du règlement. Liste des partenaires de l'opération sur [www.bethunebruay.fr/passmobilagglo](http://www.bethunebruay.fr/passmobilagglo)

Bon d'achat **cumulable** avec la subvention de l'État (200€) et les aides communales existantes.

### COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

Pour obtenir son **PASS'MOBIL Agglo** il suffit de remplir le formulaire disponible à partir du 15 octobre 2024 sur : [demarches.bethunebruay.fr](http://demarches.bethunebruay.fr). Il vous sera demandé :

- le type d'achat envisagé (type de vélo / matériel / occasion ou neuf)
- vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, téléphone)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance électricité, gaz ou téléphone)

**Une fois la demande validée par la Communauté d'agglomération, le bon d'achat sera envoyé, par courrier, au domicile du demandeur.**

Toutes les modalités sur le **PASS'MOBIL Agglo** disponibles sur

[www.bethunebruay.fr/passmobilagglo](http://www.bethunebruay.fr/passmobilagglo)